

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 3
Votants : 21

N° 2022 4 1

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 8 JUILLET à 17 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 1^{ER} juillet 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR et TOURAILLES.

Mmes, BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, RIGAL, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à M. LABEUR

M. ZAMBONI à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes DARBAS, GUILLEMAT, PITORRE, ROOU et Mrs. FONTA et PORTES.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 13 avril 2022**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 13 avril 2022 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

➤ **Décide** d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2022.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 11 juillet 2022
LE MAIRE,
Louis MARETTE

